

Procès-verbal de la séance du 26 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 26 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Sylvie CAZENAVE, Rémy CUYALA-PROVENCE, Hugues DUFOURCQ, Sandra HAU-LESTOUQUET, Françoise JAMBU BEVERNAGE, Corinne LAUGA, Jeannine LAVIE-HOURCADE, Bernadette LOUSTAU ARRAGON, Sandrine MASSÉ, Céline MIURA, Christophe MÉRIOT.

Absents excusés : Mmes et MM. Elisabeth ALGANS (procuration à Mme Corinne LAUGA), Céline CAUHAPÉ (procuration à Mme Sandrine MASSÉ), François DAMIAN-PICOLLET (procuration à Mme Céline MIURA), Philippe DUBEDOUT (procuration à M. Christophe MÉRIOT), Claude DUFRÉCHOU (procuration à Mme Sylvie CAZENAVE), Jean-Philippe GRANGÉ, Francis HUNAUT (procuration à Mme Bernadette LOUSTAU ARRAGON), Prathap RAVI.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine MASSÉ

La séance est ouverte à 19h10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est adopté *à l'unanimité*.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES À MME LE MAIRE

NEANT

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022 AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Délibération N°2022-12-26-01

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 septembre 2021 l'autorisant à signer l'accord-cadre à bons commande de travaux voirie 2022-2025. Ce dernier, a été attribué à la société SOGEBA pour un montant annuel maximum de 250 000€ HT pour 1 an renouvelable 3 fois à compter du 20 décembre 2021.

La commission voirie s'étant réunie, un programme de travaux de voirie pour 2022 a été défini. Par ailleurs, des travaux d'entretien de voirie ont également été prévu.

Madame le Maire propose de solliciter une aide du Conseil Départemental qui pourrait représenter 30 % d'une dépense HT plafonnée à 46 505,80 € HT soit 13 951,74 €.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 30 % des dépenses éligibles, soit 13 951,74 € maximum pour les travaux de voirie 2022.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h41.

FIN